



OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DES PRISONS

SECTION FRANÇAISE

Depuis sa création à Paris en 1996, la section française de l'OIP s'attache à promouvoir le respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes incarcérées.

NOS MISSIONS



OBSERVER les conditions de détention et dresser un état des lieux des prisons françaises. Enquêter sur les violations des droits de l'homme en milieu carcéral et alerter l'opinion.



INFORMER les personnes détenues et leurs proches sur leurs droits et soutenir leurs démarches pour les faire respecter. Rendre visible la réalité dans les prisons françaises.



FAIRE RESPECTER LA LOI ET LA FAIRE AVANCER par des actions en justice et un travail de plaidoyer auprès des pouvoirs publics.



DÉFENDRE UN RECOURS LIMITÉ À L'INCARCÉRATION et promouvoir les alternatives à la prison conformément aux recommandations du Conseil de l'Europe.

VOTRE ENTREPRISE PEUT SOUTENIR L'OIP

En soutenant l'OIP, vous nous aiderez concrètement à lutter contre les situations attentatoires à la dignité humaine et ses effets nocifs sur la réinsertion et la prévention de la récidive.

La loi sur le mécénat vous permettra de déduire de vos impôts commerciaux (impôt sur les sociétés ou impôt sur le revenu) l'équivalent de **60 % de votre don**, dans la limite de 5 % de votre chiffre d'affaires annuel hors taxes.

En cas de dépassement du plafond, il vous sera possible de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants (dans la limite du plafond annuel).

Nos projets sont nombreux et leurs budgets variés. Toute entreprise, qu'elle soit grande ou petite, peut ainsi être en capacité de s'engager, à son échelle, auprès de l'OIP.

Vous pouvez soutenir l'OIP par un don numéraire (don d'argent) ou par un don en nature (prestation de biens ou de services : équipement, espaces gracieux dans vos publications, etc.).

NOS ENGAGEMENTS

- ◆ Vous faire bénéficier de notre expertise sur le sujet carcéral (mise à disposition de supports, sensibilisation auprès des salariés, etc.).
- ◆ Communiquer sur votre engagement ou respecter votre volonté de discrétion.
- ◆ Être transparents sur nos actions, résultats et finances.

LE MÉCÉNAT : POURQUOI ?

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est en plein développement et vous offre la possibilité de participer concrètement à l'intérêt général.

L'entreprise peut tirer du mécénat de nombreux bénéfices :

- ◆ Être partie prenante dans la réalisation d'un projet social.
- ◆ Contribuer au rapprochement entre des publics différents.
- ◆ Inscrire son action dans les réalités du territoire.
- ◆ Ouvrir et engager les collaborateurs sur des questions de société.

► **97 % des entreprises mécènes sont des TPE-PME.**

► **73 % des chefs d'entreprises et cadres dirigeants sont mécènes à titre personnel.**

LA PRISON EN CHIFFRES

70 000 personnes sont détenues dans 188 établissements pénitentiaires.

Les deux-tiers sont incarcérées dans des maisons d'arrêt, où **le taux d'occupation moyen est de 142 %**.

37 prisons ont fait l'objet de condamnations de l'État pour des **traitements inhumains et dégradants**.

30 % des détenus sont en **détention provisoire**, soit présumés innocents. La majorité des détenus condamnés (56%) purgent des **courtes peines de prison**, de moins de deux ans.

61 % des sortants de prison sont **recondamnés dans les cinq ans**. La récidive est toujours plus faible après des sanctions non carcérales.

Le coût d'une journée de prison est de **104 €**, contre **34 €** pour une mesure alternative comme le placement extérieur.

Données actualisées en juillet 2018

Grâce à votre implication, notre association sera plus forte pour faire respecter et avancer les droits des personnes détenues.

POUR EN SAVOIR PLUS

Caroline Mollet · 01 44 52 87 99 · caroline.mollet@oip.org